

Bien que la situation fût très satisfaisante, il a été décidé néanmoins de laisser au Comité le soin de poursuivre sa tâche; car la vigilance n'est-elle pas le prix de la solvabilité?

#### *Nouvelle répartition des contributions*

La répartition des dépenses de la Société aux différents Etats membres a été une source constante de difficultés et de récriminations. La Commission désignée à cette fin par l'Assemblée de 1935 a fait rapport à la quatrième Commission. Des protestations ont été formulées au sein de la quatrième Commission par certains pays qui prétendent que leurs paiements actuels sont au delà de leur capacité de payer ou hors de ligne avec les contributions des autres membres. La Commission a recommandé d'augmenter les contributions de certains Etats par le nombre suivant d'unités sur un total de 923:

U. R. S. S.....	15
Autriche .....	2
Portugal .....	2
France .....	1
Pays-Bas .....	1
Belgique .....	1
Suède .....	1
Union Sud-Africaine.....	1

D'autre part, des réductions ont été apportées aux contributions de plusieurs autres Etats, comme ci-après:

République Argentine.....	6
Inde .....	6
Tchécoslovaquie .....	4
Pérou .....	4
Australie .....	4
Nouvelle-Zélande .....	2
Bolivie .....	2
Roumanie .....	1
Yougoslavie .....	1
Chili .....	1
Cuba .....	1
Bulgarie .....	1
Uruguay .....	1
Venezuela .....	1

La quote-part du Canada est restée la même. 35 unités lui sont encore attribuées et il occupe le huitième rang parmi les 54 membres de la Société des Nations.

L'assemblée a approuvé pour les années 1937, 1938 et 1939 le barème de répartition des dépenses de la Société comme suit:

<i>Etats</i>	<i>Unités</i>
Afghanistan .....	1
Union Sud-Africaine.....	16
Albanie .....	1
Argentine .....	23
Australie .....	23
Autriche .....	10
Belgique .....	19
Bolivie .....	2
Royaume-Uni .....	108
Bulgarie .....	4
Canada .....	35
Chili .....	8
Chine .....	42
Colombie .....	5
Cuba .....	5
Danemark .....	12
République Dominicaine .....	1
Equateur .....	1
Espagne .....	40